

Le combat anti-piratage de Microsoft

75 % des utilisateurs d'ordinateur personnel (PC) ont des logiciels *Windows* piratés, selon des chiffres officiels. Pour mettre un terme à ces pratiques, Microsoft Océan Indien a lancé une campagne contre le piratage. Avec la venue de *Windows 7*, qui offre de nombreux avantages, Microsoft espère conscientiser le public sur la nécessité et les privilèges d'utiliser un logiciel original.

Pour dissuader les *hackers* de pirater son nouveau produit, Microsoft mise sur... la gratuité. Une promotion spéciale qui a commencé le 5 mars et qui durera jusqu'à septembre. Ainsi ceux qui achèteront *Microsoft Office 2007* pourront télécharger gratuitement *Office 2010* dès qu'il sera commercialisé. Les consommateurs pourront également commander le DVD d'installation. La mise à jour du PC devra toutefois se faire avant le 31 octobre 2010.

Le marché mauricien se montre peu enclin à n'utiliser que des logiciels originaux. Or, la loi stipule que tout individu qui commet un délit en vertu de l'article 44 du *Copyright Act* est passible d'une amende allant jusqu'à Rs 300 000 et d'une peine d'emprisonnement ne dépassant pas deux ans. En cas de récidive, le contrevenant est passible d'une amende allant jusqu'à Rs 500 000 et d'une peine d'emprisonnement ne dépassant pas huit ans.

De fait, lors de l'achat d'un ordinateur, il est conseillé de vérifier le certificat d'authenticité (COA), qui se trouve au bas de l'unité centrale (CPU), nécessaire pour bénéficier des services après-vente. On y trouve également le numéro de série du logiciel qui est composé de 25 caractères. Ce numéro constitue une garantie pour le propriétaire en cas de problème avec le logiciel d'installation. Il pourra, par exemple, utiliser ce code pour réactiver le logiciel.